

RÈGLEMENT 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINITRIAL



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINITRIAL

PREAMBULE

La recherche de la maîtrise de l'engin et l'évolution sur terrains variés, l'apprentissage du respect des règles, des consignes de sécurité, des autres participants, des officiels et confronter les jeunes à la compétition constituent les objectifs prioritaires de ce championnat.

Les activités peuvent s'organiser sur des zones de trial dont les dénivellations, variations de pentes, changements de direction et obstacles sont utilisés comme situations pédagogiques délimitées et validées par l'éducateur en charge de la séance, le temps de sa présence.

ARTICLE 1 – DEFINITION

La F.F.M. organise le **Championnat de France Minitrial** comprenant trois catégories définies à l'Article 3. Ces journées sont ouvertes aux détenteurs d'une licence annuelle compétition (**NJ1, NJ2, NJ3**), ou de la licence découverte sportive **LJD**.

ARTICLE 2 – ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENTS

Les pilotes s'engagent à l'adresse suivante : <https://ffm.engage-sports.com>.

Les engagements sont ouverts à partir du **7 janvier à 10h**. Les pilotes peuvent s'engager via engage-sports jusqu'au **vendredi précédent l'épreuve à 15 h**. Passé ce délai, les pilotes doivent s'engager sur place, directement auprès de l'accueil administratif avec un droit d'engagement majoré de 10 euros.

Le droit d'engagement est fixé à **60 euros**.

En cas de paiement revenu impayé, un courriel est adressé au pilote qui dispose alors d'un délai d'une semaine à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement par carte bancaire (via le site Internet), avec majoration du droit d'engagement correspondant au montant des frais bancaires, soit 10 euros, liés à cet impayé.

En l'absence de régularisation pendant ce délai, le pilote est automatiquement désengagé de l'épreuve, ainsi que des épreuves suivantes.

En cas de désistement, le pilote est remboursé de la totalité du droit d'engagement, déduction faite de 10 euros de frais administratif, s'il prévient avant la date de clôture des engagements par courriel à l'adresse suivante : trial@ffmoto.com, accompagné d'un justificatif. En l'absence de justificatif, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute absence ou forfait d'un pilote après la clôture des engagements ne donne lieu à aucun remboursement.

En cas de refus d'engagement, le pilote en est informé dans les plus brefs délais et au plus tard 24 heures avant la date de l'épreuve.

Si le Championnat de France Minitrial ne pouvait avoir lieu pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne pourraient en être rendus responsables et les participants ne pourraient de ce fait réclamer une indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagement sont remboursés.

A leur arrivée sur le lieu de l'événement, les participants engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de leur **licence valable pour l'événement**.

ARTICLE 3 – CONTROLE TECHNIQUE

Les pilotes doivent présenter un casque en bon état d'un modèle homologué pour la pratique de la moto (norme ECE 22-05 ou ECE 22-06).

Les **pilotes** doivent porter un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon, des gants en matière résistante, des bottes et une protection dorsale à la norme EN 1621-1, 2 ou 3. Le port d'une protection pectorale est fortement recommandé.

Les motos doivent être équipés :

- D'un coupe-circuit automatique apposé sur le guidon côté gauche et relié au poignet du pilote,
- D'une protection doit être placée sur la surface de la couronne arrière afin de ne pas pouvoir passer les doigts.
- D'une protection rembourrée sur la barre transversale du guidon. Les guidons sans barre doivent être équipés d'une protection rembourrée recouvrant largement les fixations.
- La protection des disques de freins avant et arrière doit être conforme à l'origine.
- Les disques arrière pleins sont obligatoires.
- Les garde-boue doivent être bordés, les poignées ou manettes doivent être boulées.

Toutes les aspérités dangereuses doivent être protégées.

ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ACCES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE MINITRIAL

CATEGORIES	MACHINES AUTORISEES	AGE	COULEUR DES FLECHES
Minitrial 1	Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi	De 6 ans le jour de l'épreuve à 10 ans au 1 ^{er} janvier de l'année du championnat	Noires
Minitrial 2	Cylindrée maxi 80cc ou motos électriques 24 pouces maxi		Oranges
Minitrial 3	Motos électriques ou thermiques 20 pouces maxi		Violettes

Les trois catégories roulent dans des zones situées à proximité du départ.

L'accès **à l'intérieur des** zones n'est autorisé qu'aux officiels et à l'éducateur.

Le couloir extérieur est réservé aux organisateurs et aux officiels (double ruban).

Il est obligatoire, pendant les activités, que les participants portent un casque homologué (**ECE 22-05 ou ECE 22-06**) sans altération apparente ou déformation. Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

ARTICLE 5 – PARCOURS

Le Championnat de France Minitrial se déroule sur un parcours adapté ne dépassant pas 1 km de long.

Les pilotes de la catégorie MT1 font 3 tours de 8 zones. Les pilotes sont conseillés par l'éducateur lors du premier tour puis sont en autonomie sur les deux suivants.

Les pilotes de la catégorie MT2 font 3 tours de 7 zones. Les pilotes sont conseillés par l'éducateur lors des deux premiers tours puis sont en autonomie sur le dernier.

Les pilotes de la catégorie MT3 font 3 tours de 6 zones. Les pilotes sont conseillés par l'éducateur lors des trois tours.

Deux **zones** doivent être de niveau supérieur pour chaque catégorie.

Le temps de franchissement maximum d'une zone est fixé à 1mn30.

ARTICLE 6 – ORGANISATION

Aucune autre épreuve comptant pour un Championnat de Ligue de la même zone géographique ne peut être organisée le même jour.

L'épreuve débute le samedi de 14h à 17h par un stage préparatoire à l'épreuve et un repérage des zones par catégorie, encadré par un éducateur et en présence du parrain de l'épreuve. Cette demi-journée n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

Journée du dimanche :

9h00 Contrôle administratif puis contrôle technique et questionnaire « **Règlement et Sécurité** »

9h45 Échauffement – entraînement **pour les pilotes**

9h45 Briefing du délégué FFM pour les accompagnants

10h00 **1^{er} Départ de la matinée**

12h30 Pause

13h30 **1^{er} Départ de l'après-midi**

16h00 **Fin de l'épreuve**

16h30 Affichage des résultats et remise des prix

Un questionnaire « **Règlement et Sécurité** » est disponible sur le site Trial-France.fr afin que les participants puissent s'entraîner.

ARTICLE 7 – EVALUATIONS

Trois critères sont pris en compte pour définir les évaluations :

1 : aptitude au pilotage : les points attribués correspondent au total des points figurant sur la fiche de pointage.

2 : connaissances règlement et sécurité : les points attribués correspondent aux points obtenus au questionnaire portant sur le règlement, les règles de sécurité et les équipements obligatoires en trial selon le barème ci-dessous :

0 ou 1 erreur : 0 point

2 ou 3 erreurs : 1 point

4 ou 5 erreurs : 2 points

6 ou 7 erreurs : 3 points

8 erreurs ou + : 5 points

ARTICLE 8 – OFFICIELS ET ENCADREMENT

Un éducateur breveté d'Etat (BE) est obligatoire et fourni par la **commission nationale de trial** sur cette journée.

L'épreuve se trouvera sous la juridiction d'un délégué FFM, d'un directeur de course et d'un commissaire technique.

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

Le championnat est composé de 4 épreuves. Chaque épreuve est indépendante, un classement individuel est établi consécutivement à chacune d'entre elle. Un pilote peut participer à plusieurs épreuves mais il n'y a pas de classement cumulé.

Un classement du nombre de pilotes participants par club est établi à l'issu de l'ensemble des épreuves.

Les trois premiers pilotes de la catégorie Minitrial 1 de chaque épreuve sont invités à participer à la Finale du Championnat de France Minitrial qui a lieu lors d'une épreuve du Championnat de France Jeunes dans la catégorie Espoir 4. L'engagement de ces pilotes est pris en charge par la commission nationale. Si un pilote déjà qualifié pour la finale termine à nouveau sur le podium d'une autre épreuve, la place qualificative reviendra au pilote suivant au classement n'étant pas encore qualifié. Tous les autres pilotes ayant participé à une épreuve en catégorie Minitrial 1 peuvent s'inscrire à leur charge à la Finale du Championnat de France Minitrial et être classés.

Un stage préparatoire à cette finale est offert aux trois premiers pilotes de chaque épreuve dans la catégorie Minitrial 1.

Un stage d'apprentissage et de perfectionnement est offert est aux trois premiers pilotes de chaque épreuve dans la catégorie Minitrial 2.